



Agence internationale de l'énergie atomique

## **CIRCULAIRE D'INFORMATION**

---

# **INF**

INFCIRC/588

19 mai 2000

Distr. GÉNÉRALE

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS et  
RUSSE

### **COMMUNICATION DU 17 AVRIL 2000 REÇUE DE LA MISSION PERMANENTE DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE AUPRÈS DE L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE**

Le texte d'une communication reçue de la Mission permanente de la Fédération de Russie, transmettant une déclaration du Président en exercice de ce pays, est reproduit ci-joint pour l'information des États Membres.

Par mesure d'économie, le présent document a été tiré à un nombre restreint d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur exemplaire en séance.

MISSION PERMANENTE DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE  
AUPRÈS DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES  
À VIENNE

le 17 avril 2000

Monsieur le Directeur général,

J'ai l'honneur de solliciter votre assistance pour la distribution aux États Membres, en tant que document d'information, de la déclaration ci-jointe du Président en exercice de la Fédération de Russie, Vladimir V. Poutine, concernant la ratification, par la Douma d'État de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie, du Traité START II et de la série d'accords de 1997 relatifs à la défense antimissile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, les assurances de ma très haute considération.

(signé) Valeri V. Loshchinin  
Ambassadeur, Représentant permanent  
de la Fédération de Russie auprès  
des organisations internationales à Vienne

Pièces jointes : Déclaration du Président en exercice, Vladimir V. Poutine, concernant la ratification du Traité START II (version originale en russe, traduction en anglais)

Son Excellence  
Monsieur Mohamed ElBaradei  
Directeur général  
Agence internationale de l'énergie atomique  
Vienne

**Déclaration du Président en exercice de la Fédération de Russie, Vladimir V. Poutine concernant la ratification, par la Douma d'État de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie, du Traité START II et de la série d'accords de 1997 relatifs à la défense antimissile**

La Douma d'État de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie vient de prendre la décision de ratifier le Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs, plus généralement connu sous le nom de Traité START II, ainsi que la série d'accords de 1997 relatifs à la défense antimissile. C'est une décision sage et importante. Elle est importante pour les intérêts de notre pays et pour ceux de la paix et de la sécurité internationales en général.

La conclusion du Traité START II donne à la Russie la possibilité d'assurer sa sécurité sur un pied d'égalité avec les États-Unis en maintenant ses armes offensives stratégiques à un niveau beaucoup plus bas que dans le passé, c'est-à-dire réduit de moitié par rapport à celui qui était prévu dans le Traité START I et, évidemment, à moindres frais.

La ratification du Traité START II ouvre la voie à des négociations officielles sur de nouvelles réductions des arsenaux stratégiques de la Russie et des États-Unis dans le cadre du Traité START III. Parallèlement, nous sommes prêts à réduire nos armes offensives stratégiques, sur la base d'une réciprocité avec les États-Unis, bien entendu, à un niveau bien inférieur à celui qui était envisagé par l'accord russo-américain conclu à Helsinki en 1997, c'est-à-dire à 1 500 ogives nucléaires au lieu de 2 000 à 2 500.

La décision de la Douma d'État constitue un message positif à la communauté mondiale. En tant que grande puissance nucléaire, la Russie, qui avance systématiquement sur la voie de la réduction des armes et du désarmement, montre qu'elle a une démarche responsable. Nous donnons l'exemple en mettant en pratique les engagements pris dans le cadre du Traité sur la non-prolifération, et nous consolidons ainsi le régime établi par ce traité.

La décision de la Douma d'État revêt une importance capitale à un autre égard.

Récemment, on a accordé une grande importance à la question de la prolifération des missiles et des technologies qui s'y rapportent : au dire de certains, la menace que représentent les missiles irait croissant et il serait nécessaire de prendre d'urgence des mesures pour la contrer. Les États-Unis ont lancé l'idée de créer à cet effet un système national de missiles antimissiles ballistiques, ce qui va à l'encontre du Traité ABM de 1972.

Nous sommes pour des mesures prises conjointement avec d'autres pays afin de s'opposer à la prolifération des missiles et des technologies correspondantes. Nous sommes d'avis toutefois que cela ne devrait pas se faire en annulant les accords existants dans le domaine du désarmement, et en premier lieu le Traité ABM. Nous sommes favorables à une approche différente, qui consisterait à renforcer les régimes de non-prolifération existants et à élaborer de nouveaux traités sur la réduction des armements. En ratifiant le Traité START II, la Russie a apporté une contribution concrète à ces efforts.

Nous comptons sur les États-Unis pour qu'ils fassent un choix constructif de même nature. Ils doivent encore achever la procédure de ratification et faire en sorte que START II entre en vigueur, et approuver par ailleurs la série d'accords sur les missiles antimissiles ballistiques, qui renforcent le Traité de 1972. À vrai dire, le désarmement et l'instauration d'un nouveau climat politique dans le monde dépendent avant tout des actions de nos deux pays.

Vladimir V. Poutine  
Président en exercice de la Fédération de Russie

le 14 avril 2000